



DELIBERATION N°16-34

L'an deux mille seize, à 9h30,
Le 30 novembre, à Réhon (54),

Date de convocation	18 novembre 2016
Nombre de délégués :	
☒ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
☒ Présents	20
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

Mme Béatrice BONNIN	M. Edouard JACQUE
M. Jack COLLINET	M. Pascal MAUROY
Mme Danielle COMBE	M. Michel NORMAND
M. Daniel COURTAUX	M. Jean-François VALLOIRE
M. Jean-François DAMIEN	M. Robert PASCOLO
Mme Myriam ROGER	M. Jean PICART
M. Christian BORNIET	M. Vincent HARDOUIN
M. Pascal GILLAUD (Pv M. Dekens)	M. Éric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT	M. Daniel ROUVENACH
M. Claude THIERY	M. Claude WALLENDORFF

Objet de la délibération :

Décision modificative n° 1 BP 2015 :

Provision pour indemnisation en cas de crue

Résultat du vote
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°16-34

Objet de la délibération :

Décision modificative n° 1 BP 2015 :

Provision pour indemnisation en cas de crue

Dans le cadre du projet HEBMA (aménagements hydrauliques et environnementaux du bassin de la Meuse amont) et pour la constitution du fonds d'indemnisation pour les propriétaires et exploitants agricoles subissant des sur-inondations du fait de la présence des ouvrages de ralentissement dynamique de crue, le comité syndical décide de provisionner le budget de 25 000 € par an pendant 5 ans (2016-2020), soit un total de 125 000 € de provision.

Ainsi, le comité syndical décide de modifier le budget primitif 2016 comme suit :

Dépense		Recette	
Compte 6558	+ 25 000	Compte 7815	+ 25 000
Compte 6815	+ 25 000		
Chap. 022	- 25 000		

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 11/12/2016 à 15:49:50
Référence : b4529d2c61c016214b7f17a689b66c7e23fc5164